

Présentation du Plan Canicule 2016

Dans le cadre du Plan National Canicule, la ville de Nice et plus précisément la Direction de l'Action Sociale et du Handicap en lien avec le Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Nice met en œuvre un **dispositif de prévention à destination des publics fragilisés**. Ce dispositif « **Plan canicule** » a été lancé officiellement le 9 juin par le Docteur Joëlle Martinaux, Adjointe au Maire déléguée à la solidarité, aux affaires sociales, aux handicaps, Présidente du Centre Communal d'Action Sociale de Nice, en présence du Docteur Pierre-Marie Tardieu, responsable du plan canicule et chargé de la formation des partenaires bénévoles, au CHU de Nice.

« Depuis le 1er juin et jusqu'au 31 août 2016, la ville de Nice reconduit le dispositif de son plan canicule en cas de fortes chaleurs durant l'été.

Depuis 2004, le gouvernement a mis en place un Plan Canicule National qui définit les actions à mener pour réduire les effets sanitaires d'une potentielle canicule.

Dans ce cadre, la ville de Nice par le biais de sa Direction de l'Action Sociale et du Handicap et son Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S), désignés pilotes de ce plan, ont pour mission de conduire des actions de veille et de prévention en faveur des publics les plus fragiles - personnes âgées, personnes en situation de grand précarité et enfants - en cas d'éventuelle canicule et ce, afin de :

Protéger,
Alerter,
Coordonner,
Secourir,
Soigner,
Entourer.

L'efficacité du Plan Canicule repose sur **trois exigences** : La responsabilité de tous, la prévention et la solidarité.

Les niveaux d'alerte du plan canicule avec, pour chacun de ces niveaux, les mesures mises en place par la Ville de Nice et son C.C.A.S afin de protéger les niçoises et les niçois durant la période estivale,

Les nouveautés mises en place, comme le « bar à eaux » proposé aux résidents des logements foyers pour les inciter à s'hydrater,

Recommandations principales en cas de canicule :

- Boire beaucoup d'eau sans attendre d'avoir soif, sauf s'il ya a contre-indication médicale,.
- Eviter (toujours !) les boissons alcoolisées ou à forte teneur en caféine (café, thé, colas) ou très sucrées, car ces liquides font perdre des fluides corporels.
- Eviter les activités et exercices intenses à l'extérieur.
- Les personnes isolées, retraitées ou les adultes en situation de handicap peuvent s'inscrire sur le registre des personnes fragiles et isolées en appelant le : 04 93 135 135



*Lancement du Plan canicule par le Docteur Joëlle Martinaux,
en présence du Docteur Pierre Tardieux, Eric Djamakorzian, Sophie Berrettoni, Colette Rivier, Danièle Antoine,
Jacqueline Pettini, Fabien Josseran*

Pour plus d'informations :

Numéro Vert National [Canicule Info Service](#) : 0 800 06 66 66 (appel gratuit depuis un poste fixe).

Les numéros utiles sur la commune de Nice :

Inscription registre des personnes isolées	04 93 135 135
SAMU	15
Pompiers	18
Numéro d'urgence unique européen	112
Numéro d'urgence sociale anonyme et gratuit	115

Les sites utiles :

[nice.fr](#) (rubrique Santé et social)

Le CCAS de Nice, rubrique « les actions pour les seniors »

Le Ministère de la Santé et des Sports

[L'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé](#)

[Météo France](#) »